

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au capital de 150.000.000 Dinars
Siège social : 2,Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2013 :

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

(en milliers de Dinars)

Indicateurs	<u>Du 01/04/2013</u> <u>au 30/06/2013</u>	<u>Du 01/04/2012</u> <u>au 30/06/2012</u>	<u>juin-13</u>	<u>juin-12(*)</u>	<u>déc.-12</u>
1 - Produits d'exploitation bancaire	74 213	63 536	134 849	117 399	242 974
Intérêts	52 533	44 020	99 127	84 075	180 616
Commissions en produits	9 684	9 910	18 588	18 433	36 905
Revenus portefeuille commercial et investissement	11 996	9 606	17 134	14 891	25 453
2 - Charges d'exploitation bancaire	24 918	17 877	46 254	37 131	81 003
Intérêts encourus	24 654	17 671	45 798	36 635	79 929
Commissions encourues	264	206	456	496	1 074
Autres charges	0				
3 - Produit Net Bancaire	49 294	45 659	88 594	80 268	161 971
4 - Autres produits d'exploitation	133	105	408	232	656
5 - Charges opératoires, dont :	13 957	9 648	26 898	24 304	51 163
Frais de personnel	10 804	7 079	20 504	18 595	38 819
Charges générales d'exploitation	3 153	2 569	6 394	5 709	12 344
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	383 933	361 850	366 256
Portefeuille titres commercial	-	-	133 867	140 776	145 419
Portefeuille titres d'investissement	-	-	250 066	221 074	220 837
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 927 400	2 870 964	2 981 332
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 714 102	2 348 928	2 438 043
Dépôts à vue	-	-	846 679	779 673	831 701
Dépôts d'épargne	-	-	682 878	618 963	667 661
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	50 045	66 735	56 654
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	505 543	471 414	471 414

(1) Chiffres décembre 2012 définitifs tenant compte des provisions.

(2) Compte non tenu du résultat de la période.

(*) les chiffres de juin 2012 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

BANQUE DE TUNISIE
NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES au 30 Juin 2013

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 150.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en respectant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère litigieux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

En application de l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne sont comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur encaissement est assuré. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat de la période.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de juin 2013. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

2.7 modifications comptables

Certaines rubriques relatives à l'exercice 2012 ont été retraitées pour assurer la comparabilité avec 2013. Les retraitements ont touché la présentation de certains postes des états financiers au 30 juin 2012.

3 - Faits marquants à la fin du 2^{ème} Trimestre 2013

A la fin du 2^{ème} trimestre 2013, l'évolution de l'activité de la **Banque de Tunisie** s'est poursuivie conformément aux objectifs tracés:

- *Les crédits à la clientèle* (net des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de +2,0%. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises sont en progression de +3,4% entre juin 2012 et juin 2013. La structure des crédits est comme suit à la fin du 2^{ème} trimestre 2013: 73% aux entreprises et professionnels et 27% aux particuliers.
- *Les dépôts de la clientèle* sont en progression de +15,5% passant de 2.349 millions de dinars en juin 2012 à 2.714 millions de dinars en juin 2013. Toutes les composantes des dépôts ont affiché une croissance comme suit : dépôts à vue (+8,6%), dépôts d'épargne (+10,3%) et dépôts à terme (+25,6%).
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de +14,9% pour atteindre 134.849 mille dinars au 30/06/2013 contre 117.399 mille dinars au 30/06/2012. Cette progression

provient essentiellement des intérêts (+18%) et des revenus du portefeuille commercial et d'investissement (+15%).

- **Les charges d'exploitation bancaire** ont augmenté de +24,6% entre juin 2012 et juin 2013 et ce suite à la hausse des taux sur le marché monétaire et le développement du volume des dépôts à terme.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 1^{er} semestre 2013 un montant de 88.594 mille dinars, contre 80.268 mille dinars au 30 juin 2012, soit une progression de +10,4%.
- **Les charges opératoires** ont enregistré une augmentation de +10,7%, due à la hausse des charges générales d'exploitation de 12% et des frais du personnel de 10,3% entre juin 2012 et juin 2013. Les charges du personnel englobent une provision de la prime d'intéressement à servir au personnel sur la base du résultat net de l'exercice.
- Compte non tenu du résultat net du 1^{er} semestre 2013, les capitaux propres s'élèvent à 505.543 mille dinars et sont en augmentation de 7,2% d'une année à l'autre.
- En application de la Décision de l'AGE du 13 juin 2013, le capital de la BT est porté de 112.500 mille dinars à 150.000 mille dinars par incorporation des réserves.
- Suite à l'ouverture de 2 nouvelles agences au cours du 1^{er} semestre 2013, le réseau de la banque est composé de 105 points de vente au 30 juin 2013.